



# 20<sup>e</sup> anniversaire du cessez-le-feu Israël-Liban : quand la France était active au Proche-Orient

Marc Finaud | Ancien diplomate français, Premier conseiller à l'Ambassade de France à Tel-Aviv de 1996 à 2000, et aujourd'hui professeur associé au Centre de politique de sécurité de Genève (GCSP).

Note préliminaire : La source de la plupart des informations contenues dans le présent article est une lettre personnelle d'Hervé de Charrette à l'auteur en date du 19 novembre 2015.

Malgré son armistice de 1949 avec le Liban, Israël a rarement connu la paix sur sa frontière nord. Pour mettre un terme aux attaques perpétrées par les combattants palestiniens réfugiés dans le pays du Cèdre, Israël avait lancé ses troupes jusqu'à Beyrouth en 1982. Déjà la France était intervenue avec les États-Unis pour permettre l'évacuation de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) à Tunis. Maintenant une présence militaire au Sud-Liban, Israël, associé à l'armée supplétive du Sud-Liban \*, y était désormais confronté au harcèlement de la milice du *Hezbollah*. En juillet 1993, celle-ci tira des salves de missiles sur le nord d'Israël, ce qui provoqua l'opération israélienne *Justice rendue* et un premier cessez-le-feu négocié à distance par le Secrétaire d'État américain Warren Christopher. Le *Hezbollah*, soutenu par l'Iran et la Syrie, s'engageait à s'abstenir de tout tir de roquettes contre le territoire israélien pour autant qu'Israël épargne les civils au Sud-Liban. Mais cet accord non écrit restait fragile. Il ne put empêcher la reprise du cycle des attaques et représailles dont les civils faisaient souvent les frais des deux côtés de la frontière.

En avril 1996, en campagne électorale pour le poste de Premier ministre, Shimon Pérès croit pouvoir obtenir un cessez-le-feu total qui aurait aussi porté un coup d'arrêt aux pertes militaires croissantes de *Tsahal* au Sud-Liban et lui aurait permis d'évacuer totalement ce pays. Aussi lance-t-il le 11 avril l'opération *Raisins*

#### \* Armée du Liban Sud ou ALS

Née au printemps 1976 de la sécession d'une partie de l'armée libanaise refusant la mainmise palestinienne sur le Sud du pays, cette milice considérée comme « chrétienne » était soutenue logistiquement par Israël et contrôlait une zone tampon pour l'État hébreu. Ses effectifs oscillaient autour de 2 000 membres jusqu'à son effondrement rapide en mai 2000, à la suite du retrait des forces israéliennes du territoire libanais sur décision du Premier ministre Ehoud Barak, nouvellement élu.



de la Colère consistant à bombarder le Sud-Liban ainsi que des cibles près de Beyrouth et dans la vallée de la Bekaa, fief du *Hezbollah*. L'espoir de Pérès était que Damas fasse fléchir la milice chiite comme prix à payer pour un accord de paix avec l'État juif. Mais les attaques contre l'infrastructure du Parti de Dieu causent de nombreuses pertes civiles.

### **Initiative diplomatique française**

Dès le 15 avril, le président Jacques Chirac, ami personnel du Premier ministre libanais Rafik Hariri, décide de dépêcher sur place son ministre des Affaires étrangères Hervé de Charrette. Au même moment se tient à Moscou un sommet du G7 au cours duquel Jacques Chirac s'efforce de convaincre Bill Clinton d'envoyer son Secrétaire d'État Warren Christopher, alors en Asie, se joindre à ces efforts de médiation. En fait, les Américains semblent peu pressés de contrer l'offensive israélienne dont ils avaient eu connaissance, soulignant à l'envi qu'Israël dispose du droit de se défendre. Pendant une semaine, la diplomatie française est la seule active dans la région, multipliant contacts entre Israël, le Liban, la Syrie, l'Égypte, l'Arabie saoudite et l'Iran.

De fait, l'élément déclencheur de l'intervention américaine est l'incident du camp de réfugiés de Qana, bombardé le 18 avril par l'artillerie israélienne, causant la mort d'une centaine de civils libanais. Compte tenu de l'émotion mondiale, le Conseil de sécurité de l'ONU n'a d'autre choix que d'appeler les parties à une cessation immédiate des hostilités dans sa *Résolution 1052*. Warren Christopher ne débarque dans la région que le 22 avril et, sous la pression israélienne, s'efforce de marginaliser les efforts français. Son plan, outre la confirmation des engagements de 1993, exige que le *Hezbollah* s'abstienne d'activités dans les zones peuplées du Sud-Liban et d'attaques contre les forces israéliennes tandis qu'Israël négocierait son retrait du Liban. Du fait de l'émotion internationale causée par l'affaire de Qana et du refus syro-libanais, les États-Unis et Israël se rallient finalement au plan français. Celui-ci prévoit la formalisation de l'accord de 1993 dans un document, des garanties des « parrains » du cessez-le-feu (y compris la Syrie), et la mise en place d'un comité permanent (« Groupe de surveillance ») chargé de contrôler le respect des engagements. Presque jusqu'au bout, le Secrétaire d'État tente d'écarter la France comme coprésidente de ce comité où doivent siéger, face aux Israéliens, des Libanais et des Syriens. Or, pour ces derniers, la coprésidence française est une condition *sine qua non* de leur acceptation afin, selon eux, d'équilibrer la puissance américaine jugée trop favorable à Israël.

### **Le Groupe de surveillance : un modèle de gestion de crise**

L'accord est annoncé le 26 avril 1996 simultanément par Hervé de Charrette à Beyrouth et Warren Christopher à Jérusalem. Après la négociation

de règles de procédure sur le fonctionnement du Groupe de surveillance, dans laquelle le Directeur français d'Afrique du Nord-Moyen-Orient, Denis Bauchard, joue un rôle crucial, le comité se met en place. Il commence à examiner les plaintes de violation du cessez-le-feu émanant soit d'Israël, soit du gouvernement libanais (représentant le *Hezbollah*). Pendant près de quatre ans, de juillet 1996 à février 2000, le Groupe, qui se réunit à Naqoura (Sud-Liban) au siège de la force onusienne, la *Force intérimaire des Nations Unies au Liban (Finul)*, examine plus de 600 plaintes (moitié israéliennes, moitié libanaises) et publie une centaine de communiqués soigneusement négociés et adoptés par consensus. Ainsi chaque partie doit accepter de reconnaître sa responsabilité en cas de violations avérées du cessez-le-feu et notamment de pertes civiles. En pratique, la coprésidence fonctionne bien et les Américains, jugés *a priori* pro-israéliens, sont souvent amenés à exercer des pressions sur la délégation israélienne afin qu'elle admette les fautes de *Tsahal* tandis que les Français, considérés comme pro-libanais, obtiennent souvent que le Liban accepte des critiques à l'encontre du comportement du *Hezbollah*.



Le principal succès de cette formule de gestion de crise, mêlant discrétion de la négociation et publicité des résultats convenus, consiste en une réduction considérable des pertes civiles au Sud-Liban et une absence de tirs de roquettes du *Hezbollah* contre le territoire israélien. Le Comité sert également de canal unique de communication directe entre Israël et la Syrie, au moment où les tentatives américaines de médiation en vue de négociations de paix s'enlisent. Grâce à ce moyen, des échanges de prisonniers ont lieu (à ce sujet, voir notre contribution dans l'ouvrage *Negotiating in Times of Conflict*).

Du fait de pertes militaires croissantes, le nouveau Premier ministre israélien Ehud Barak, élu sur une promesse de retrait total du Liban, y procède en mai 2000. Le Groupe de surveillance perd alors sa raison d'être. Mais nombre d'experts israéliens, arabes et européens ont l'occasion de regretter plus tard qu'aucune structure analogue de négociation et de communication ne l'ait remplacé, surtout lors de l'offensive israélienne au Liban de 2006. En tout cas, depuis Hervé de Charrette, plus aucun ministre français des Affaires étrangères n'aura consacré près de deux semaines de son temps à une action diplomatique en faveur de la paix au Proche-Orient.

#### Éléments de bibliographie

Conseil de sécurité : *Résolution 1052* du 18 avril 1996 ; ONU ([www.un.org/fr/documents/view\\_doc.asp?symbol=S/RES/1052\(1996\)](http://www.un.org/fr/documents/view_doc.asp?symbol=S/RES/1052(1996))).

Finaud Marc : « The 1996 "Grapes of Wrath" Ceasefire Agreement and the Israel-Lebanon Monitoring Group: A Model of Successful Negotiations in Conflict Management » in Gilead Sher et Anat Kurtz : *Negotiating in Times of Conflict* ; Institute of National Security Studies, Tel-Aviv, octobre 2015.